

L'image de la Wallonie et le traitement des « wallonismes » dans les *Récréations philologiques et grammaticales* du père Deharveng (Belgique, 1920-1928)

Michel BERRÉ
Université de Mons

La présente contribution comprend deux parties ; dans la première, nous proposons une esquisse biographique du père Joseph Deharveng (°1867 †1929), auteur de la série *Corrigeons-nous !* qu'il a publiée dans le but de corriger le français de ses compatriotes et plus particulièrement celui des étudiants et anciens étudiants du collège Saint-Michel à Bruxelles où il fut pendant 28 années professeur de rhétorique (1901-1929). Ce portrait est une première synthèse, bien imparfaite, de l'existence de ce professeur, qui a participé à la vie religieuse et intellectuelle de Bruxelles pendant un quart de siècle, dont la principale originalité consiste sans doute en la mise en rapport d'éléments biographiques factuels avec des anecdotes évoquées dans ses chroniques langagières, en particulier quand celles-ci parlent de la Wallonie ou de sa ville natale, Mons. La deuxième partie s'efforce de rendre compte des emplois que fait Deharveng du terme *W/wallon* (et des formes dérivées : *Wallonie, wallonisme, wallonisant*) en nous fondant sur un relevé exhaustif de ces termes à travers les 195 chroniques. Si la question de l'idéologie linguistique des remarqueurs et des chroniqueurs est bien documentée, les travaux ont surtout porté sur leur attitude à l'égard de la norme et de la variation¹. Notre objectif est ici de déterminer l'image que le père Deharveng donne de la Wallonie dans ses « études sur le parler belge » (4^e de couverture de *Corrigeons-nous !*), en particulier lorsqu'il apprécie des façons de parler propres à la Wallonie ou qui s'y sont diffusées, dans une période marquée par un processus d'homogénéisation linguistique (Klinkenberg 1995, Francard 1997), résultat à la fois d'une législation linguistique fondée sur le principe de territorialité et l'impact de facteurs socio-culturels plus globaux entraînant le recul des langues régionales (suffrage universel, obligation scolaire, accroissement de la mobilité, développement du secteur tertiaire, etc.).

¹ Pour Deharveng, nous avons montré qu'il défendait la pureté de la langue, sans pour autant adopter une attitude puriste (Berré *et al.*, 2024).

Deharveng a publié ses chroniques une première fois dans la revue *La Jeunesse*, sous le titre *Récréations philologiques et grammaticales*, entre le 18 novembre 1920 et le 23 décembre 1926, avec une moyenne d'une chronique tous les quinze jours, soit un total d'environ 150 textes². Ces chroniques ont été ensuite rassemblées sans modification – sauf quelques ajouts occasionnels et clairement identifiables – pour constituer la série des 6 volumes des *Corrigeons-nous !*, publiée entre 1922 et 1928. Ces volumes intègrent aussi quelques articles parus dans d'autres revues – leur proportion augmente au fil du temps – ce qui porte le nombre total de chroniques à 195. En 1928 a paru, toujours dans la série *Corrigeons-nous !*, un *Aide-mémoire et additions* (AMA) qui synthétise les contenus des six volumes précédents tout en augmentant la nomenclature (20 % environ) et en adoptant un ordre alphabétique ce qui rapproche ce dernier ouvrage du genre dictionnaire³. Enfin, en 1929, Deharveng a publié les *Scrupules de grammairiens*, premier tome d'une nouvelle série que la mort de l'auteur a interrompue.

Ces ouvrages et leur diffusion ont permis à l'auteur d'obtenir une grande reconnaissance en matière de science grammaticale, non seulement en Belgique, mais aussi auprès des Français eux-mêmes. Cette appréciation des *Litterae Annuae* (1925-1929, p. 283) est confirmée par Goosse (1999) et Hanse (1989) qui considèrent Deharveng comme l'inspirateur sinon le fondateur de ce qu'ils appellent « l'école belge de grammaire » par l'influence que ses ouvrages ont exercée sur Maurice Grevisse, tant au niveau de la méthode que du point de vue sur les résultats obtenus.

1. Éléments pour une biographie de Joseph Deharveng (°1867 †1929)

Dans le cadre de cette contribution, nous n'avons pas eu la possibilité de nous plonger dans les archives de la Compagnie de Jésus, mais le professeur Michel Hermans S. J. (UNamur) a bien voulu nous communiquer quelques documents, concernant la scolarité de Joseph Deharveng et sa formation au sein de la Compagnie⁴. L'esquisse

² Aucune information n'a pu être trouvée sur cette revue, fondée en 1920 par Édouard Ned (pseudonyme pour Athanase-Camille Glouden [°1873 †1949], collègue et ami de Deharveng), ni dans Stenuit dont l'ouvrage comprend un chapitre sur les revues du collège Saint-Michel (2005, pp. 575-593), ni dans Liesen (2018) qui a consacré un article à l'éditeur de *La Jeunesse* et de *Corrigeons-nous !*, J.-B. Félix.

³ Dans ce qui suit, les renvois sont faits aux six tomes des *Corrigeons-nous !* par l'indication du tome (T) et de la pagination ; quand nous le pouvons, nous précisons la date de la première publication dans *La Jeunesse* en note de bas de page (LJ – JJ/MM/AA).

⁴ Nous lui adressons nos plus vifs remerciements ainsi qu'à M. François De Vriendt de la Société des Bollandistes et à M. Hubert Wattier, archiviste de l'Association Royale des

biographique proposée ci-dessous est centrée sur les années de formation de Deharveng (1878-1901), accompagnée d'extraits des chroniques essentiellement quand celles-ci évoquent la région montoise où Deharveng a passé les dix-huit premières années de sa vie.

Joseph Adolphe Marie Hortense Deharveng est né le 6 février 1867, à Mons. Ses parents résident rue d'Havré, près de la Grand-Place. La famille, d'origine française (« olim ex Gallia in Hannoniam migrabat »⁵) et très religieuse (« religiosissima ») est plutôt aisée ; son père, Charles Léopold Joseph Deharveng, est le fils d'un juge de paix et il est enregistré à l'état civil comme négociant ou industriel. Joseph Deharveng est orphelin de père dès l'âge de trois ans. Sa mère, Silvie Englebienne – qui a épousé son père en 1858⁶ – lui a donné une éducation « piissima » ainsi qu'à ses cinq frères (*ibid.*)⁷. Née à Courcelles en 1837, elle provient d'un milieu également aisé et plutôt intellectuel : son père était docteur en médecine et son frère, Adolphe Englebienne, était un avocat bien connu à Mons ; il a siégé au conseil communal de la ville de 1882 à 1906 en tant que membre du parti catholique (Englebienne 2012). Deharveng l'a citée dans l'une de ses chroniques (cf. *infra*). Le père Deharveng est décédé à l'âge de 62 ans, le 19 septembre 1929, après un malaise à Charleroi et « avoir languï pendant cinq mois à la clinique de la rue des Cendres » [actuelle clinique Saint-Jean, à Bruxelles] (d'après les *Échos de Belgique*, novembre 1929 – cf. Anonyme 1929 et l'avis nécrologique du *Standaard* – 20/9/1929)⁸.

Anciens Élèves du collège Saint-Stanislas (Mons). Nous remercions également René Plisnier, ancien directeur de la bibliothèque centrale de l'université de Mons qui a bien voulu nous aider dans les recherches biographiques sur Joseph Deharveng.

⁵ D'après les *Litterae annuae* (*op. cit.*, p. 282). Cette information peut paraître étonnante dans la mesure où le patronyme Deharveng a clairement une origine locale. Harveng est une ancienne commune du Borinage aujourd'hui administrativement intégrée à la ville de Mons.

⁶ Les témoins étaient Charles Sury, pharmacien et Aimé Quinet, propriétaire.

⁷ Un des frères de Joseph a été professeur à Enghien avant d'être nommé curé, en 1902, à Flénu, commune du Borinage proche de Mons, aujourd'hui intégrée à cette ville. Peut-être est-ce de lui que parle Deharveng quand il évoque un curé du Borinage « qu'[il] aime beaucoup » et auquel il a rendu visite à Pâques (T1, 75 – Lj 30/6/1921).

⁸ Le corps a été exposé au collège Saint-Michel afin que la famille, les amis, les anciens élèves puissent lui rendre un dernier hommage. Il a ensuite été transporté à Ghlin où il a été inhumé dans la sépulture de la famille.

1.1 Les années de scolarité du père Deharveng : du Pensionnat Saint-Ferdinand (Jemappes) au collège Saint-Stanislas (Mons)

Pour les années qui précèdent l'entrée de Deharveng au collège Saint-Stanislas, à Mons, les archives de la Compagnie sont muettes et l'on en est réduit aux indications fournies par l'auteur dans ses chroniques. Celles-ci évoquent rarement des souvenirs précis, mais les qualificatifs employés manifestent l'attachement de l'auteur à sa ville natale (Mons), à la région qui la jouxte (le Borinage) et plus généralement à la « chère et vaillante Wallonie » (T4, 33)⁹. La ville de Mons est le plus souvent gratifiée d'une expression affective « cette bonne et belle ville » (T1, 79) ou encore « ma chère ville de Mons » (T2, 33)¹⁰. Il utilise aussi la périphrase « au pays du Doudou » (T2, 164)¹¹ ou « la ville du Doudou et du Bourgogne... » (T4, 77)¹², insistant à l'occasion sur le goût du vin des Montois dont les caves auraient émerveillé l'austère Hyppolite Taine (T4, 74) ! Et s'il évoque les écrivains français qui ont parcouru la Belgique et ont rendu compte de leurs périples (T3, 196-215)¹³ – p. ex. Victor Hugo en 1837 ou encore l'économiste Julien Izart en 1910 – il remet au pas celui qui ose en dire du mal, comme l'écrivain français Octave Mirbeau (1907) qui, dans le récit de son voyage en voiture à travers la Belgique, la Hollande et l'Allemagne, évoque Mons en parlant d'une ville « où grouillent les gueules farouches » (T3, 197)¹⁴. Selon Deharveng, le miroir de l'auteur devait être de bien mauvaise qualité pour parler ainsi de sa « bonne et chère ville natale » ! « [...] endormie autour de son beffroi et de sa gracieuse Sainte-Waudru, [elle] en est encore tout éberluée » et « ses paisibles bourgeois » tout ébahis (T3, 197). Il aurait pu embrayer sur le passage relatif au Borinage que Mirbeau décrit comme « noir et fumant au soleil, avec des éclats de métaux, et qui, toutes les nuits, incendie la nuit de ses bouillonnements de forge et de ses flammes d'enfer » (1907, p. 90), mais de manière générale quand

⁹ LJ 5/2/1925.

¹⁰ Respectivement LJ 30/6/1921 et 26/4/1923. Dans la première Deharveng répond à un « cher Montois » ; dans la seconde, il discute des constructions fautives *avoir facile/difficile* en usage à Mons comme ailleurs en Belgique.

¹¹ Chronique parue le 22 juillet 1922 dans *Chez nous*, petite gazette du Comité des jeunes du collège Saint-Michel.

¹² LJ 30/4/1925.

¹³ Ce texte daté d'octobre 1924 est d'une longueur inhabituelle ; nous ignorons s'il a fait l'objet d'une première publication dans *La Jeunesse*.

¹⁴ Cet ouvrage, qui a pour titre *La 628-E8*, a été fort mal reçu en Belgique, en particulier les chapitres II, III et IV qui traitent de la Belgique. Michel (2002) évoque cet épisode et reproduit le compte rendu embarrassé qu'en a fait Maeterlinck fin 1907.

Deharveng évoque son pays natal, il ne parle pas des charbonnages et reste muet sur les conséquences sociales de l'industrialisation¹⁵.

1.1.1 Le frère Félix et la vocation de l'enseignement

Le premier souvenir précis est scolaire : il concerne le Pensionnat Saint-Ferdinand, à Jemappes (commune au sud-ouest de Mons, aujourd'hui intégrée au Grand Mons) où sa mère l'a inscrit en sixième moderne (année 1878-1879), pour préparer l'entrée au collège Saint-Stanislas des Jésuites à Mons. Deharveng a alors 11 ans. Ce pensionnat, dit-il, « éveille en masse dans mon esprit les souvenirs d'une des meilleures années de ma première jeunesse [...] » (T5, 121-125)¹⁶. C'est aussi l'occasion de rendre hommage à son enseignant de sixième :

Je n'oublierai jamais avec quel zèle et avec quelle sûreté de méthode le cher Frère Félix nous apprenait les fractions, les verbes irréguliers "sourdre", "coudre", l'analyse et "à bien mettre l'orthographe". – C'était son expression, d'ailleurs très française (T5, 121).

Quelques lignes plus loin, il revient sur l'action pédagogique du Frère Félix à qui il doit, dit-il, sa vocation de professeur :

Le cher Frère Félix, en 1878, disait : "Élève Deharveng, encore une faute d'orthographe ! Quand saurez-vous mettre l'orthographe, élève Deharveng ?". Cet "élève Deharveng", cela me donnait froid dans le dos, me flanquait la colique aux entrailles ; je me vois encore, dans ma petite alcôve, le soir, récitant un "Ave Maria" pour savoir mettre l'orthographe. Ah ! cher Frère Félix, comme je vous remercie !... C'est à cause de vous que je suis professeur depuis plus de trente ans ! (T5, 123).

De la même époque date un autre souvenir lié à Ghlin (commune voisine de celle de Jemappes) et au boniment d'un dentiste qui, aux dires de Deharveng, mentait comme... un arracheur de dents bien qu'il prétendît « les cueill[ir] » !

Au plus lointain de mes souvenirs d'enfant, aux environs de 1879, j'en revois un [de dentiste], sur la grand place de Ghlin : voiture tout en glaces et en ors, musique claironnante, chapeau historié, et un bagou intarissable : "Moi, je n'arrache pas les dents, je les cueille !" (T3, 193)¹⁷.

¹⁵ Excepté un bref extrait du journal *La Croix de Belgique* – cité pour un emploi fautif du verbe *renseigner* – où sont mises en exergue les conséquences négatives sur la production industrielle de la limitation du temps de travail (T5, 198).

¹⁶ *LJ* 6/5/1926. La chronique évoque aussi très brièvement l'U.S.S.F. (Union sportive Saint-Ferdinand) de laquelle Deharveng a pu faire partie en 1878-1879.

¹⁷ *LJ* 1/10/1924. Elle traite du sens des mots *denture*, *dentition*, *lancement*, *élanement*, *denté*, *dentelé*, etc.

1.1.2 L'héritage du père Moreau

L'année suivante, à 12 ans, il intègre le collège Saint-Stanislas, à Mons, où il effectue un parcours brillant¹⁸. Dès la sixième, il collectionne les places d'honneur, en particulier pour les matières linguistiques (latin, grec et français – cette dernière se déclinant, selon les classes, en « analyse », « orthographe », « examen littéraire » et « discours ») et dans une moindre mesure en religion et histoire¹⁹. Il achève ses humanités le 12 août 1885 (date de la distribution des prix) avec un premier prix de sagesse « décerné par les suffrages des élèves avec l'approbation des maîtres ». Il décroche encore trois autres premiers prix, en « excellence », en « version latine » et en « version grecque ». Pour la langue française, il obtient un premier et un deuxième accessits (« examen littéraire » et « discours »), distinctions auxquelles s'ajoute un deuxième accessit en « déclamation ». Il a été un des rares étudiants de sa promotion à s'engager dans la Compagnie, le 10 octobre 1885 (cf. Lory *et al.*, pp. 327-328)²⁰.

Ces six années ne sont guère évoquées dans les chroniques, un seul enseignant est cité, à plusieurs reprises, le R. P. René Moreau (°Paris 1855 †Laval 1928), professeur de seconde latine (classe de poésie, cinquième année) « dont tant de Belges à Mons, à Namur, à Liège (sic) et à Charleroi ont gardé le meilleur souvenir », affirme Deharveng (T1, 62)²¹. Il doit à ce jésuite de nationalité française la révélation, à 16 ou 17 ans, d'au moins quatre belgicisms : la confusion entre *autant* et *tant*, dans « autant de charbonnages, autant d'usines », etc. quand il s'agit d'exprimer le nombre ou l'intensité : « cette manière de s'exprimer,

¹⁸ Dans les palmarès annuels, la mention « de Mons » figure systématiquement à côté du nom de Joseph Deharveng, excepté pour l'année scolaire 1882-1883 où il est indiqué « de Ghlin ». En 1884-1885 (classe de rhétorique), Deharveng est classé parmi les demi-pensionnaires (à côté des externes et des internes). Rien n'est précisé pour les autres années.

¹⁹ Les intitulés indiqués sont ceux de la classe de sixième. Ils peuvent varier d'une année à l'autre.

²⁰ Les six années que Deharveng passe à Saint-Stanislas correspondent à un épisode bien connu dans l'historiographie de l'enseignement, à savoir la première guerre scolaire qui a fait suite au vote de la loi sur l'instruction primaire (1879) proposée par le ministre libéral de l'Instruction publique, Pierre Van Humbeeck (°1829 †1899), appelée « loi de malheur » par les catholiques. Nous n'y avons trouvé aucune allusion dans les chroniques. Il est vrai que ni cette loi, ni celle qui a suivi sur l'instruction moyenne (1881) n'ont affecté directement la Compagnie (Dusausoit 2010, § 20). La concurrence était par ailleurs bien plus redoutable entre les écoles catholiques qu'entre les écoles catholiques et « libérales » qui touchaient des publics fort distincts (*id.*, § 24).

²¹ *LJ* 28/4/1921. Peut-être est-ce à ce père que les *Litterae annuae* (*op. cit.*, p. 282) font allusion quand elles évoquent la scolarité de Deharveng au collège Saint-Stanislas, « in quo, praelucente quodam Patre provinciae Parisiensis » [dans lequel un certain Père de la province de Paris était dominant].

commentait Moreau (T1, 62-63), jamais vous ne [la] trouverez, chez un auteur français” » ; l’emploi d’« assez bien (de) » dans un sens quantitatif (T1, 119)²² ; « depuis trente-sept ans cette faute, en vain j’en ai cherché la trace dans un prosateur français », assure Deharveng qui utilise le même argument que son ancien professeur, à savoir l’autorité des bons écrivains français ; l’expression « Je reviendrai mardi *en huit* » à laquelle Deharveng veut qu’on substitue, « Je reviendrai *de mardi en huit* » (T6, 16-17)²³ ; et, enfin, l’emploi de la conjonction *et* dans les adjectif numéraux commençant par « cent » (*cent et un, cent et trente*, etc. – T1, 140)²⁴. Pour ce dernier belgicisme, Deharveng s’efforce de mettre par écrit la leçon de son ancien professeur :

Cette leçon, je voudrais la reproduire aujourd’hui avec de l’encre. Ce ne sera que l’ombre d’une ombre. L’écriture n’est ni en puissance ni en capacité de faire briller la flamme du regard, d’imiter le geste qui modelait les pensées, de recréer l’intonation prenante et tenace ; bref, elle ne peut pas donner même un beau semblant de la vie qui animait toutes les paroles de ce professeur de 1883. (T1, 140).

Une reconstitution qui permet de se rendre compte que des leçons de grammaire normative se donnaient en classe de poésie (cinquième année du cursus) ; elle souligne aussi l’intérêt porté à l’*actio* du maître (dernière étape de la mise en œuvre rhétorique) dans la transmission pédagogique (importance de l’intonation, du regard, du geste, etc.)²⁵.

L’insistance sur la norme (le *bien écrire* du frère Félix, le *bien parler* du père Moreau) pose la question de la langue maîtrisée par les élèves à leur entrée dans l’enseignement moyen et plus particulièrement pour Deharveng. Compte tenu de ses origines familiales, il s’agissait sans doute du français, mais de quel français ? Parlait-il le wallon²⁶ ?

²² LJ 15/12/1921.

²³ LJ 21/10/1926. Voir aussi AMA (28-29). Deharveng relève que cette expression est admise par le grammairien français Ph. Martinon (*Comment on parle en français. La langue parlée correcte comparée avec la langue littéraire et la langue familiale*, Paris, 1927) et en conclut que si ce n’est plus un belgicisme, cela reste une faute.

²⁴ LJ 16/2/1922.

²⁵ Deharveng lui-même, d’après les échos qu’en donne la presse, est qualifié dans les décennies 1910-1920 de conférencier hors pair et Stenuit (*op. cit.*, p. 552) dit de lui qu’il était un « professeur-né ».

²⁶ Nous utilisons le terme générique « wallon » pour désigner les langues régionales parlées en Wallonie, nous conformant en cela à l’usage de Deharveng (cf. *infra*).

L'une ou l'autre anecdote suggèrent que son parler était au moins coloré de wallonismes. Dans une chronique du 21 mai 1925 (T4, 86-92)²⁷, il rapporte qu'enfant, il utilisait *je m'en vas* et qu'on ne manquait pas de lui dire : « Comme vous parlez wallon ! » Même commentaire à propos de *qué binette* [quelle tête !] : « quand j'étais jeune, on m'a dit que c'était du wallon » (AMA, 223)²⁸. Et sa prononciation révélait ses origines hainuyères, si l'on en croit le rédacteur de l'article nécrologique paru dans le quotidien *La Nation belge*²⁹. Le père jésuite éprouve aussi du plaisir à faire connaître les manières de dire propres à sa région. Ainsi quand il introduit une citation qui lui sert à la fois d'histoire et d'exemple, autrement dit « faire d'une pierre deux coups », il précise que « dans le pays de Mons, cela s'appelle : *tuer deux mouches d'un coup de sabot* » (T4, 55). Pour expliquer le sens particulier d'*ajoute* en Wallonie, il donne le synonyme « rawète » (T1, 78)³⁰. S'agit-il de parler de Huy et de la belle rose de sa collègiale ? Il ne peut « résister à la tentation » de présenter ses quatre merveilles, *li pontia*, *li chestia*, *li rondia* et *li bassinia* (le pont, le château, la rose, la fontaine) en citant le « bel ouvrage » de Dumont-Wilden (*La Belgique illustrée*, 1911) (T3, 128-129)³¹. De même pour des publications plus populaires, comme l'*Armonaque dé Mons* [Almanach de Mons] dont il cite un extrait qualifié de « savoureux »³² – à propos de l'alternance des prépositions « pipe à la/en bouche » (T6, 170-171). Ou encore le *Calendrier populaire wallon* (1920) du romancier et militant du mouvement wallon, Rodolphe de Warnage [pseudonyme pour Edmond Schoonbroodt] cité pour expliquer l'histoire de l'expression des « Coukes de Rins » (T1, 75-82)³³.

Ce qui est certain, c'est qu'au terme de sa scolarité secondaire, le diplômé devait avoir acquis une autre langue que celle qu'il utilisait à son entrée au collège, qu'il s'agît du wallon ou du français « régional ». Cette

²⁷ LJ 21/5/1925.

²⁸ Dans ses jugements sur ces deux manières de s'exprimer, Deharveng se révèle plutôt clément, en se fondant sur l'autorité du *Dictionnaire de l'Académie* et sur celle du *Dictionnaire étymologique* de Léon Clédat (1912) : certes, « *je vas* est familier, mais ce n'est pas du mauvais patois » (T4, 86) ; et si *qué* est certainement wallon, *binette* est en revanche un « mot très français », une antonomase à partir de Binet, nom du perruquier de Louis XIV. Cette étymologie est incertaine selon le TLFi.

²⁹ « Il pinçait son français à outrance [...]. Peut-être voulait-il par là exterminer le reste de son accent montois » (26/9/1929).

³⁰ LJ 30/6/1921.

³¹ LJ 31/7/1924.

³² « – Té, s'écrie le petit morveux, v'la m'père qui r'vient avec ess pipe à s'bec !

– Tais-toi, p'tit morveux, repart la mère, t'appelles in bec el' gueule dé t'père (sic) ! » (T6, 171).

³³ LJ 30/6/1921.

« langue autre », c'est le français dans lequel s'écrivent et se transmettent les connaissances d'ordre littéraire et scientifique, celui que parlent – ou devraient parler – les élites, celui qui donne accès aux études supérieures. Pour ce faire, on doit se débarrasser de la plupart de ces manières locales de s'exprimer ou les réserver à des usages familiers et régionalement circonscrits.

1.2 La formation jésuite : un parcours de quinze années (1885-1900)

Le 9 octobre 1885, Joseph Deharveng a entamé sa formation de jésuite au noviciat de la province belge à Tronchiennes [Drongen], en Flandre orientale à 5 kilomètres au nord-ouest de Gand. Il quitte Mons et le Hainaut et n'y est revenu que pour de brefs séjours comme en témoignent des extraits de journaux ou encore quelques anecdotes rapportées dans ses chroniques³⁴. Nous citons ci-dessous les principales étapes de cette formation, mais nous n'en retiendrons que deux épisodes pour notre propos : les six années liégeoises (1888-1889 et 1892-1897) et les deux années passées à Dublin (1898-1900).

Après les deux années de noviciat à Tronchiennes, complétées par une troisième année comme auditeur en rhétorique (1885-1888), le parcours de Deharveng se décline comme suit :

- une année d'enseignement au collège Saint-Servais à Liège (cours moyen de grammaire) (1888-1889) ;
- trois années de philosophie au *Collegium maximum* de Louvain (1889-1892) ;
- cinq années d'enseignement au collège Saint-Servais à Liège (cours moyen puis supérieur de grammaire, classe de poésie) (1892-1897) ;
- trois années de théologie dont une au *Collegium maximum* de Louvain et deux à Dublin (Irlande) (1897-1900) ;
- retour à Tronchiennes pour une dernière année – appelée le Troisième An – avec la prononciation des vœux définitifs le 22 juillet 1900.

³⁴ *Le Patriote* – journal qui durant la guerre 1914-1918 a pris le nom de *La Libre Belgique* – mentionne ainsi sa présence « au Flénu » (près de Mons) en avril 1910. Le 31 octobre 1921, il est à Cuesmes, toujours près de Mons (T2, 76 – LJ 30/8/1923), etc.

1.2.1 Six années à Liège

Plusieurs passages des chroniques font allusion aux six années passées à Liège. Il s'agit essentiellement de remarques sur les façons de dire relevées dans « cette belle ville » (T1, 153)³⁵ pour laquelle Deharveng accumule les qualificatifs : « la ville du Perron, du Palais des Princes, la ville aux belles églises gothiques, toutes admirablement orientées, Saint-Christophe, Saint-Martin, Saint-Paul, Saint-Jacques, Sainte-Croix : la ville du rétable (sic) de Saint-Denis et des fonts baptismaux de Saint-Barthélemy » (T3, 119)³⁶. Les élèves y trouvaient « tout naturel de dire : *c'est le quart pour midi, c'est le quart avant midi* » (T1, 154)³⁷ ; dans les magasins ou la rue, on entendait *casuel* pour *cassant* (T6, 81), *boukète* pour *crêpe* (T1, 32), etc.³⁸ Deharveng évoque aussi le souvenir de la visite, en 1893, du père Costenoble, professeur de théologie français (T3, 119) qui souligne les différences d'usage, notamment la construction *Un tel habite à la rue X* (pour *Un tel habite rue X*), expression que le prédicateur ne condamne pas.

1.2.2 La théologie en Irlande et l'amour de l'anglais

Le séjour en Irlande (1898-1900) n'est pas mentionné dans les chroniques, mais il permet de comprendre le fait que Deharveng se soit vu confier, de 1901 à 1904, le cours de langue anglaise (en classe supérieure) lors de son arrivée au Collège Saint-Michel³⁹ ; surtout, il explique son attitude relativement tolérante à l'égard de la langue anglaise alors que durant cette période, souvent qualifiée de « puriste », l'on aurait pu s'attendre à une posture plus rigide.

D'abord Deharveng n'hésite pas, souvent avec un peu d'ironie, à utiliser dans ses chroniques des termes anglais (*Time is money, up to date, sweets, chainless*, etc.), sans nécessairement les traduire. Dans celle du 13 octobre 1921 (T1, 101-102), il met en garde ses élèves contre les faux-

³⁵ LJ 23/3/1922.

³⁶ LJ 17/7/1924.

³⁷ D'après l'Académie, citée par Deharveng, on dit « deux heures et un quart » et « deux heures moins un quart » (T1, 155).

³⁸ Le premier texte est daté d'août 1927. Pour le deuxième, cf. LJ 20/1/1921. *Casuel* est condamné, *boukète* est laissé sans jugement ce qui est assez souvent le cas, on le verra, pour les termes wallons.

³⁹ D'après les distributions des prix, les langues modernes ne paraissent pas avoir été enseignées au collège Saint-Stanislas de Mons ; si elles l'ont été, c'était sans donner lieu à un prix en fin d'année ce qui traduit un statut subalterne.

amis *to demand* vs *demander* : c'est l'ancien professeur d'anglais qui parle !⁴⁰ À propos de l'origine du mot « sandwich », il joint à la chronique de *La Jeunesse* (22 janvier 1922) – pour la version publiée dans *Corrigeons-nous !* (T1, 129-139) – un article rédigé pour le *Bulletin du Comité de jeux du Collège Saint-Michel* (23 février 1922), intitulé « *English is not spoken here* », dans lequel il définit son attitude à l'égard de l'invasion « des mots anglais, qui nous arrivent de toutes parts » – notamment dans les sports – un phénomène à propos duquel, affirme-t-il, « il y a beaucoup à dire » (T1, 135-139). Selon lui, « tout Belge cultivé doit être capable de le lire [l'anglais], sinon de le parler couramment » (T1, 136). Cette langue « quand on la sait convenablement, il est impossible de ne pas l'aimer » (T6, 57)⁴¹. Et avec « quelle facilité [les Belges] qui save[nt] le français et le flamand » peuvent l'apprendre ! Cela dit, il ne faut pas parler anglais en français. On remplacera donc *goal keeper* par *gardien de but* (T5, 39)⁴² et on n'empruntera que les mots qui sont de nationalité française, *tennis* ou encore *express* qui sont d'origine romane (T1, 137). Un principe qu'il n'a pas toujours mis en pratique puisqu'il admet *club* (T6, 78)⁴³, mais comme il l'ajoute quelques lignes plus loin « l'excès en tout est un défaut ! ». Aux mots empruntés, on appliquera les règles actuelles (phonétiques et morphologiques) de la langue française. Procéder autrement, c'est faire preuve de pédantisme (T5, 5-10)⁴⁴. De manière générale « tout ce qui tend à “nationaliser” un mot exotique est bon » (Rémy de Gourmont, cité par Deharveng, T5, 7). Et il s'en prend encore aux ignorants qui dénoncent des pseudo-anglicismes en inventant des étymologies farfelues pour écarter tel ou tel mot (p. ex. *chandail*, T4, 1-2)⁴⁵.

1.3 Une ouverture « sélective » aux autres langues

Ceci confirme ce que nous avons déjà avancé, à savoir que Deharveng défend la pureté des langues sans pour autant adopter une attitude puriste (Berré *et al.*, 2024). Si cette défense de la pureté implique le maintien d'une certaine étanchéité entre les langues et la « régulation » des emprunts (nécessaire à leur assimilation à la langue française), elle

⁴⁰ Il définit *to demand* d'après un dictionnaire monolingue, sans traduire (*to ask, or call for, as one who has the right or power to enforce the claim; to ask urgently or peremptorily*) (T1, 101-102).

⁴¹ LJ 16/12/1926.

⁴² LJ 31/12/1925.

⁴³ Texte d'août 1927.

⁴⁴ LJ 10/10/1925. Il y dénonce ceux qui recommandent *des scenarii* – une forme qu'il trouve « abominable et ridicule » (T5, 10) – et se moquent de « certaines gens [qui ont] la prétention de nous faire dire *un targui, des Touaregs* et *un lunch, des luncheon* », pour conclure : « riez au nez des pédants » !

⁴⁵ LJ 30/10/1924.

s'accompagne chez Deharveng d'une réelle ouverture aux autres langues, langues que les étudiants doivent apprendre et savoir : les anciennes bien sûr, mais aussi le flamand (« Il faut savoir le flamand, il faut l'étudier » T4, 104)⁴⁶ et l'anglais. Il n'est pas question de l'allemand qui au lendemain de la Première guerre mondiale perd son statut de première langue étrangère enseignée⁴⁷. Fait important à relever et qui montre toute l'importance accordée par Deharveng aux termes qu'il emploie : l'absence du terme « néerlandais » dans les chroniques où il est seulement question de flamand (Belgique) ou de hollandais (Pays-Bas). Ce choix lui permet à la fois de tracer une ligne de démarcation nette entre les deux pays (prévenant toute tentation de « pangermanisme »⁴⁸) et de maintenir un parallélisme W/wallons et F/flamands, prénoms d'enfants qui ont un même nom et donc un même père, à savoir la Belgique. La revue satirique et nationaliste flamande *Pallieter* s'en prendra à cette idéologie considérée comme agressive à l'égard des Flamands (voir le portrait, très critique, publié dans le numéro du 29 août 1926 – cf. Anonyme, 1926).

En 1901, Deharveng est nommé professeur de rhétorique au collège Saint-Michel, d'abord rue des Ursulines, ensuite dans le nouveau collège érigé à Etterbeek (1905-1929). Pour ce qui est de ces 28 années de professorat, nous renvoyons au portrait dressé par Stenuit (*op. cit.*, p. 551-555).

2. Quelle « image » de la Wallonie et des wallonismes dans les chroniques ?

La deuxième partie traite des emplois que fait Deharveng du terme « W/wallon(ne) ». Le tableau ci-dessous présente le résultat de nos relevés sur un corpus de 195 chroniques pour un total d'environ 1300 pages⁴⁹. Ont été exclues du repérage les préfaces ainsi que les occurrences présentes dans les titres des ouvrages cités par Deharveng⁵⁰. En revanche, nous avons tenu compte des discours rapportés en

⁴⁶ LJ 4/6/1925.

⁴⁷ L'on notera, en particulier dans les premiers tomes, quelques occurrences du terme « boche » ; la plupart relèvent du discours rapporté. La dernière date du 18 juin 1925 et est une citation (T4, 121).

⁴⁸ La langue hollandaise fait l'objet d'un rejet similaire à celui de l'allemand. Ainsi quand Deharveng précise l'étymologie de *frelater* qui vient du « hollandais *verlaten* », il anticipe la surprise ou la répulsion de son lecteur : « ne faites pas les renchérés ni les dégoûtés » (T2, 171 – texte de septembre 1923).

⁴⁹ Nous n'avons pas pris en compte l'AMA puisqu'il ne s'agit pas de chroniques. Nous ferons toutefois quelques rapprochements avec cet ouvrage quand les ajouts concernent des mots ou expressions en usage en Wallonie.

⁵⁰ Les titres de ces ouvrages sont donnés en note avant notre conclusion.

précisant entre parenthèses leur nombre, ce qui permet par soustraction d'identifier les emplois propres à Deharveng⁵¹. Les commentaires qui suivent sont organisés selon cette distinction.

	T1	T2	T3	T4	T5	T6	Total
wallonisme	(1)	3 (1)	0	0	1	0	5 (2)
W/wallon ⁵²	7 (1)	8 (5)	13 (4)	11 (1)	3 (1)	4 (2)	46 (14)
Wallonie	0	3	0	5 (3)	0	1	9 (3)
wallonisant	0	0	0	0	1	0	1

2.1 Les emplois de Deharveng

2.1.1 Wallonisme et Wallonie⁵³

Le terme « **wallonisme** » – dont la première attestation remonterait au titre de l'ouvrage de Poyart (1806) (Henry 1990), ouvrage que connaît bien Deharveng puisqu'il le cite à plusieurs reprises – est peu employé par Deharveng. Il n'apparaît que trois fois sous sa plume, et encore les deux premiers emplois (T2, 162 – texte de septembre 1923) relèvent-ils de ce que nous appelons des emplois « induits », c'est-à-dire motivés par un contexte particulier, à savoir ici la réponse adressée au grammairien belge, A. Borsu, qui a identifié comme « wallonismes » les tours suivants, *le onze de novembre* (pour *le onze novembre*) et *en semaine* (pour *pendant la semaine*), ce que réfute Deharveng : « *En semaine*, dit-il, *n'est pas un wallonisme* » (T2, 162) fondant sa décision sur les dictionnaires d'Hatzfeld et Darmesteter et de Littré ainsi que sur un exemple de l'écrivain Barbey d'Aurevilly (T2, 84-85⁵⁴ et 162). Le seul emploi « spontané » de Deharveng est celui où il se met en scène dans un dialogue avec un élève à propos de l'expression « aller au beurre » dont il affirme, dans un premier temps, que « cela [lui] semble être un

⁵¹ Les limites du discours rapporté ne sont pas toujours faciles à identifier. Nous nous sommes servi de deux critères : l'utilisation de guillemets (discours direct rapporté) et/ou la présence d'un verbe introduisant une parole rapportée. Ainsi quand Deharveng indique (T2, 162) : « Autre wallonisme, écrit M. Borsu, p. 71 "Je ne sors pas en semaine" [...] », nous avons attribué l'emploi du terme « wallonisme » à Borsu et pas à Deharveng, en raison de la présence du verbe « écrire ».

⁵² Cette entrée regroupe tous les emplois de *W/wallon*, nominaux et adjectivaux, désignant la langue ou le locuteur.

⁵³ Nous avons relevé une seule occurrence de *wallonisant* (T5, 66) dans un contexte que nous n'avons pas pu éclaircir, s'agissant de la réponse de Deharveng à un monsieur X qu'il qualifie de « ridiculement wallonisant ». Nous ne commenterons donc pas davantage l'emploi de ce verbe qui ne figure pas au TLFi.

⁵⁴ LJ 6/9/1923.

wallonisme » (T5, 169)⁵⁵. Il se rétracte toutefois quelques lignes plus loin – après avoir consulté les dictionnaires de l'Académie et de Littré – affirmant qu'il « n'oserai[t] plus condamner » cette expression. « Wallonisme » est encore présent – au moins à une reprise – dans l'AMA (128), à propos de la locution adverbiale *en exprès* (non traitée dans les chroniques) considérée comme « un très vilain wallonisme, qu'il faut proscrire ».

La majorité des occurrences de « **Wallonie** » servent à localiser un fait langagier, qu'il soit présenté comme plus ou moins spécifique à la Wallonie (*amusette* ou *jouette* – T2, 28-32)⁵⁶, importé du pays flamand (cf. *infra*) ou en usage en France, p. ex. le familier *si fait* répandu « en Wallonie », mais qui s'entend aussi en France (T4, 205)⁵⁷. « En Wallonie » toujours, l'on emploie beaucoup le verbe *angarier* et le diminutif *baverette* (AMA, 17 et 40) ; le premier est un archaïsme que Deharveng croit « inutile », le deuxième une « déformation de bavette » (plastron pour petits enfants ou petit bavardage).

Ces emplois régionaux sont souvent associés à des archaïsmes. Si, pour Deharveng, certains devraient être ranimés (p. ex. *s'encourir* ou *berce*⁵⁸), d'autres sont jugés dépassés, comme la construction *Donnez-moi la clef pour moi ouvrir la porte* ou *Je prends mon crayon pour moi écrire* que l'on entend à Tournai, à Mons, à Charleroi, trois villes « sœurs de la même mère, la [...] Wallonie » (T4, 33-34)⁵⁹. En Wallonie,

« on parle encore comme on faisait à l'époque de Froissart. Mais qui donc s'habille aujourd'hui comme au temps de cet ancêtre lointain ? Soyons conséquents et disons : « Donnez-moi la clef pour ouvrir la porte ; donnez-moi un crayon pour écrire » (T4, 33).

L'expression n'est parfois fautive qu'en apparence. Ainsi quand les Wallons disent qu'« un tel porte une *fausse perruque* » (AMA, 201), ils conservent le sens que le mot avait au XVI^e siècle, lorsque « perruque » signifiait « chevelure » et « fausse perruque » une perruque faite de

⁵⁵ LJ 24/6/1926.

⁵⁶ LJ 29/3/1923.

⁵⁷ LJ 4/3/1926.

⁵⁸ *S'encourir* « considéré par beaucoup comme archaïque [est] à conserver en Belgique et à rajeunir en France » (AMA, 257). *Berce* désigne « un petit berceau » et est un archaïsme qu'Émile Renaud (*Le Vocabulaire, la Phrase, la Composition*, Charleroi, Gobbe-Van der Mergel, 1912) a tort de condamner (AMA, 43) d'autant que le terme est également usité dans certaines régions de France.

⁵⁹ LJ 5/2/1925. Cette manière de s'exprimer s'entend aussi dans l'Est et le Nord de la France.

cheveux postiches (d'après le *Dictionnaire de la langue française du seizième siècle* de Huguet)...

En résumé, *Wallonie* revient six fois dans les chroniques (hormis les titres d'ouvrages cités, cf. *infra*), c'est assez peu. Ce terme est relativement récent (1844) et a pris une valeur plus politique et militante à la fin du XIX^e siècle avec la création de la revue *La Wallonie* (1886) et l'organisation des premiers congrès wallons. Est-ce cette valeur politique qui gêne ou effraye Deharveng ? En tout cas, il préfère parler de « pays wallon ».

2.1.2 Wallon(ne) et wallon(ne)

Les emplois sont ici bien plus nombreux. Nous traiterons tout d'abord les emplois concernant le lexique et exceptionnellement la morphosyntaxe ; en deuxième lieu ceux qui relèvent de la prononciation.

2.1.2.1 En rapport avec le lexique et la morphosyntaxe

L'expression « **pays wallon** » revient à plusieurs reprises et sert à localiser certains termes : ainsi *en définitif* (pour *en définitive*) s'entend « dans tout le pays wallon » (T1, 32)⁶⁰ : jugée incorrecte par certains, elle est en réalité simplement « désuète », selon Deharveng qui ne la condamne pas explicitement. Même attitude pour *ajoute* (dans le sens d'addition) qui est certes un « vilain et horrible belgicisme », mais le sens que ce terme prend supplémentaires « en pays wallon » – (*r*)*allonge de table* ou *rabiot* (= *les os donnés en surplus par le boucher*) – ne fait l'objet d'aucune appréciation négative (T1, 78)⁶¹.

L'expression « **c'est du wallon** » sert à catégoriser certaines formes linguistiques, notamment *tournoquet*, employé dans les « environs de Mons » avec le sens de *manège* (T4, 104)⁶². Cette acception n'est pas connue en France et dès lors, elle sera « à conserver dans le pays d'origine, comme une fleur du terroir » (*ibid.*). *Aller à vêpres*, c'est « du wallon », mais c'est aussi du français et du meilleur, tout comme *aller à confesse*, *aller à complies*, etc. (T3, 124-125)⁶³. À conserver donc. Pas de pitié

⁶⁰ LJ 20/1/1921.

⁶¹ LJ 30/6/1921.

⁶² LJ 4/6/1925.

⁶³ LJ 17/7/1924. On dira en revanche *aller à la messe*, *à la communion*, *à la grand'messe*, etc. Ces différences sont justifiées par l'usage des grands prosateurs français. Aux étudiants contrariés par la difficulté du français, Deharveng répond en citant deux auteurs français (François Coppée et Louis Veuillot) qui rappellent que le français est une langue qu'il convient d'étudier toute sa vie...

en revanche pour *Viau* de mars (T4, 51)⁶⁴. Cette forme dialectale de l'expression belge « veau de mars » signifiant « giboulée » est du « pur wallon » (*ibid.*) L'origine de l'expression reste mystérieuse⁶⁵. Ni l'une ni l'autre n'est comprise des Français... en tout cas de ceux d'au-delà Quiévrain et Valenciennes « car à Valenciennes, ville du Hainaut, conquise par Louis XIV, que d'expressions belges ! » (*ibid.*)⁶⁶.

Une expression similaire, « **mot wallon** », est utilisée pour étiqueter plusieurs vocables, notamment *ramasse-poussières*, *ramassette* et le verbe *piqueter* (dans la locution « piqueter le blé »). Ces termes, l'Académie française devrait nous les emprunter, estime Deharveng avec les arguments suivants : « la veine française » pour le premier (T6, 87), l'élégance pour le second (argument esthétique)⁶⁷ et un vide dans la nomenclature française pour le troisième (les outils utilisés pour couper le foin et le blé ne sont pas les mêmes)⁶⁸.

En revanche, il ne voit pas l'intérêt de conserver *cumulet* ou *cutourniaux*, incompris des Français qui possèdent déjà le terme « culbute » pour désigner cette figure de gymnastique (T4, 38)⁶⁹. Il rappelle à Louis Piérard qui, dans son ouvrage *En Wallonie* (1911) a traduit le second par le premier, que les deux termes sont wallons ; il ajoute que *cutourniaux* est plus « pittoresque » que *cumulet*, un adjectif que l'on mettra en rapport avec d'autres expressions (*fleur du terroir*, *savoureux*...) utilisées pour qualifier les parlers régionaux et qui sont révélatrices de leur statut et de leur image⁷⁰.

Les variations concernent aussi le genre des noms. À Mons, on dit une *caramel* : c'est à corriger, il faut dire d'« excellents caramels » (T2, 49)⁷¹. Même confusion et même nécessité de correction pour *le Romanée* ;

⁶⁴ LJ 26/3/1925.

⁶⁵ Deharveng reproduit l'explication de Sigart (1866), « à titre de curiosité », mais ne la reprend pas à son compte.

⁶⁶ Sur la prononciation de *mars*, cf. *infra*.

⁶⁷ *Ramassette* est considéré plus « joli » que *pelle*.

⁶⁸ Deharveng précise que « dans certaines parties du Hainaut et du nord de la France on dit aussi une “sape” » (T6, 88).

⁶⁹ LJ 19/2/1925.

⁷⁰ Pour une fois, la citation de Deharveng n'est pas précise (une erreur de l'imprimeur n'est pas à exclure). Deharveng écrit *custourniaux* alors que le texte original de Piérard est « les féseux d'cus tourniaux » en deux mots (*En Wallonie*, p. 144). Sigart (1866) donne uniquement la forme « cutourniau » en précisant qu'elle est en usage aussi bien à Maubeuge qu'à Mons.

⁷¹ LJ 24/5/1923. Le changement de genre est déjà dénoncé dans les *Omnibus montois* (Dethier 1830², p. 5).

« à Mons, on dit : la Romanée » (T4, 74-77)⁷². Ici Deharveng donne une explication : dans l'expression « le vin de Romanée », le déterminant (« de Romanée ») a absorbé le déterminé (« du vin ») et a pris le genre de ce dernier.

Deharveng met également en évidence la diffusion en Wallonie de flandricismes d'origine pour lesquels il se montre plus sévère. « Du pays flamand le verbe “savoir” s'est répandu en Wallonie, et à Mons comme à Zoetenaye on vous dira : “Mon pied est gonflé ; il ne sait plus entrer dans mon soulier” » (T2, 128)⁷³. Usage condamné (une des bêtes noires de Deharveng). Il en va de même pour *crolle*, *crolles*, *crollé*, « trois mots usités en Wallonie et ailleurs et [qui] viennent en droiture du flamand : *Krol* [...]. Ils sont à proscrire en français » (T6, 210)⁷⁴.

« **En wallon** » introduit le plus souvent une explication qui vient éclairer la question traitée ou apporter une information complémentaire, mais non nécessaire. Ainsi pour rendre compte du passage de *bericles* à *besicles*, Deharveng recourt à l'étymologie (passage du [r] intervocalique au [z] au XVI^e siècle) et éclaire le processus en montrant qu'« en wallon » la forme *beriké* s'est maintenue (T2, 180-18)⁷⁵. Parfois, l'expression wallonne n'élucide rien, mais Deharveng la cite quand même ce qui lui permet de faire un peu d'étymologie et de préciser par exemple que *toudi* vient du latin *tota die* (T6, 170-171)⁷⁶.

2.1.2.2 En rapport avec la prononciation

Le traitement séparé des faits de prononciation se justifie par le fait que les jugements de Deharveng sont ici sans pitié, sans doute parce que le trait régional est systématiquement associé à un trait populaire. Pour le père jésuite, la prononciation classe socialement et ridiculise. « Une bonne prononciation [...] cela [...] donne plus de distinction qu'un joli gilet, dernier cri, ou qu'une cravate, même à vingt francs »,

⁷² LJ 30/4/1925.

⁷³ Texte de septembre 1923.

⁷⁴ « *Crolle* = boucle de cheveux, frisure ; *crolles* = copeaux ; *crollé* = crépu, frisé, qui a les cheveux bouclés ». Texte daté d'août 1927.

⁷⁵ Chronique parue dans LJ 8/9/1921 et consacrée à « pantalon » et à quelques noms désignant un référent pluriel (*ciseaux*, *lunettes*...). *Bericles* est un emprunt au latin *beryllus* (le mot flamand « bril » a la même origine). Le phénomène d'assimilation explique aussi la paire « chaire, chaise » (lat. class. *cathedra*).

⁷⁶ Texte d'août 1927. À propos de l'expression « la pipe en bouche » que le Belge préfère à « la pipe à la bouche » usitée en France. Le Wallon dit « il a toudi s'pipe à s'bouche » , conformément à la construction française (T6, 170-171) ce qui, constate Deharveng, est une « chose curieuse ».

confie-t-il ; et cette bonne prononciation ne s'acquerra « qu'à force de travail et de surveillance sur soi-même » (T4, 53)⁷⁷.

Ainsi dans le train vers Ottignies (ville du Brabant, entre Bruxelles et Namur), Deharveng entend « "J'ai pris le train contraire !" ; la structure est certes flamande (Ik heb den verkeerden trein genomen), mais la prononciation trahit l'origine de la locutrice : « C'était une wallonne » (T6, 83)⁷⁸. *Viau* (de mars) pour *giboulée* (de mars), on l'a vu, est une expression que condamne Deharveng, surtout quand *mars* est prononcé /mar/, « une prononciation wallonne [...] qui nous rend ridicules [et qui est] à proscrire impitoyablement » (T4, 51-52)⁷⁹.

Toujours « ridicules » les Wallons quand ils s'exclament « Quel beau mois d'octobre [en prononçant] octaubre » (T2, 133). Cette mauvaise prononciation de la voyelle *o* concerne aussi *méthode*, *robe*, *période*, *ode*, *mode*, etc.⁸⁰ Cette remarque est extraite d'une chronique entièrement consacrée aux fautes de prononciation, Deharveng passant en revue « les effets [de] la prononciation belge » (T2, 131-137)⁸¹. Le terme wallon *ghaiole* y est mentionné pour rendre compte de la prononciation archaïsante de *geôle* [jeol] (T2, 134-135).

Quant à l'aspiration du *h* dans le pays de Huy et de Herve, elle est jugée « abominable ». « Gardez-vous bien de prononcer comme on [le] fait » dans cette région (T2, 95-96)⁸², conseille-t-il à ses étudiants et lecteurs !

Comme on a pu le constater, Deharveng range sous le terme générique « wallon » tous les parlers de Wallonie sans se soucier des différences régionales. Originaire de Mons, il n'utilise jamais les termes de « picard » ou de « borain »⁸³. Il n'ignorait évidemment pas les

⁷⁷ LJ 26/3/1925.

⁷⁸ Texte d'août 1927.

⁷⁹ « Sans compter, précise Deharveng, que, à Mons et en Hainaut, on la renforce en disant le si mar » [au lieu de /sis mars/] (T2, 195, n. 2 – texte d'octobre 1923).

⁸⁰ Cette fermeture du *o* ne figure pas dans les traits généralement attribués au français de Belgique. Peut-être Deharveng veut-il ici noter l'allongement des voyelles toniques suivies d'une occlusive sonore (qui la plupart du temps s'assourdit) ?

⁸¹ Le texte est daté sans autre précision de 1922-1923. De nombreux phénomènes sont observés dans cette chronique – la confusion /h/ et /w/, la désonorisation des finales (/g/ /ch/), l'apparition de la semi-consonne /j/ dans *tranquille*, etc. – mais comme Deharveng les qualifie de « belges » nous ne les détaillons pas. Sur les défauts de prononciation des Belges, « nombreux et tenaces », cf. aussi T2, 75, 100, 195, etc.

⁸² Le texte est daté sans autre précision de 1921-1922.

⁸³ La seule exception concerne le terme *capoute* signifiant « fichu, cassé » (le TLFi écrit « capout »). Ce terme vient du « vocable septentrional *Kapot* signifiant “mis en pièces” [et] notre paysan picard-rouchi [en] a fait *capoute* », explique Delattre (cité par Deharveng,

différences régionales que lui révélai^{ent} notamment ses correspondants⁸⁴ et sa documentation⁸⁵. Dans sa chronique du 9 juillet 1925 (T4, 108-111), il fait écho à un récent article d'Albert Dauzat (publié dans la revue *Nature* en mai 1925) sur l'origine des noms de lieux et applique les principes développés par le philologue français à quelques noms de villes belges ce qui lui donne l'occasion de mettre en évidence les variétés régionales d'un même terme⁸⁶. Plusieurs explications peuvent expliquer ce refus d'établir des distinctions entre les parlers de Wallonie. La nature même d'une chronique : on n'y fait pas étalage de sa « science » et en adoptant une catégorisation spécialisée, Deharveng craignait peut-être de perdre son public. Par ailleurs, sa priorité n'est pas là. L'objectif est de corriger le français de ses lecteurs⁸⁷. Enfin, en bon philologue, Deharveng est bien conscient de la difficulté d'établir avec certitude l'origine et la diffusion d'un fait de langue.

2.1.2.3 Autres emplois

Certains emplois ne sont pas mis en rapport avec un fait linguistique particulier, mais concernent les locuteurs. Ainsi un ingénieur wallon est qualifié de « gai et gentil » (T2, 210-211) ; plus généralement les Wallons sont dits « très accueillants, très spirituels et, pour la plupart, très cultivés » (T2, 133)⁸⁸.

T5, 86-88 ; LJ 11/3/1926). Le rouchi est une variété dialectale du picard. Deharveng ne condamne pas *capoute*, mais ce terme ne peut s'employer que « dans la liberté d'une conversation très familière » (*ibid.*).

⁸⁴ Par exemple, un correspondant namurois, « M. Frapier, avocat bien connu à Namur » qui lui a envoyé « une longue liste de fautes dont sont coutumiers les Wallons du Namurois » (T2, 55 – LJ 30/8/1923).

⁸⁵ Il cite les travaux de Remacle (*Dictionnaire wallon et français*, 1823), de Sigart (*op. cit.*), etc. Pour l'histoire de la langue, les dictionnaires de Godefroy (*Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous les dialectes du IX^e au XV^e siècles*, 1881-1902), de Scheler (*Dictionnaire étymologique*, 1862) ou de Clédat (*op. cit.*), etc.

⁸⁶ Il explique ainsi qu'au mot *thienen* – qui signifie « mont » en vieux flamand (et que l'on retrouve dans la ville de Tienen [Tirlemont]) – correspondent les formes « *tierne* dans le Borinage, *tière* à Liège [...], *tiène* ou *tienne* à Namur » (T4, 109).

⁸⁷ Deux exemples, le premier à propos de « au plus... au plus » (T4, 78 – LJ 7/5/1925), « Est-ce un flandricisme ? [...] Des "compétences" me disent que non. Est-ce un archaïsme ? Je ne le crois pas. Quoi qu'il en soit, c'est une faute [...] très grossière » ; le deuxième concerne le numéral « cent et dix » (T5, 208-209 – LJ 2/9/1926) : « Le "et" est archaïque ; il est wallon ; il est flamand ; il est belge »... quoi qu'il en soit les Français ne s'expriment plus de cette manière.

⁸⁸ Pour être précis les deux premiers qualificatifs sont utilisés par Deharveng pour caractériser une personne particulière, les trois suivants proviennent d'une citation (« un ami » de Deharveng).

Mais « wallon » peut aussi renvoyer à une vision négative de la langue et de ses locuteurs. Ainsi les deux passages suivants reposent sur une image sociale dévalorisée du locuteur wallon et de sa langue. Dans le premier⁸⁹, le directeur de *La Jeunesse*, É. Ned, reproduit les échanges entre Deharveng et un journaliste de *La Libre Belgique*, ce dernier ayant accusé le chroniqueur jésuite de « parler wallon » (T3, 28 – à propos de la construction *s'attendre (à ce) que* + ind./subj.). Deharveng et Ned lui répondent par l'ironie « Est-ce que Voltaire parlerait wallon ? » ou « Racine ? Peuh ! [...] Il parle wallon. Voilà tout », après avoir montré que ces deux auteurs – et bien d'autres – utilisaient le tour incriminé par le journaliste... On sourit, mais l'ironie ne fonctionne qu'à la condition d'adhérer à la vision hiérarchique des langues qu'elle présuppose ! Autre exemple : Deharveng se moque de l'expression d'un député à la Chambre retranscrite dans le compte rendu analytique : « De tels sacrifices, nous ne les consentirais plus » (T5, 158-159)⁹⁰. Une coquille sans doute, commente-t-il, avant d'ajouter qu'un « paysan wallon aurait pu [lui] répondre : « Et moi, Monsieur le Député, de tels sacrifices je ne les *consentirions* plus » » (T5, 158-159)⁹¹. Le trait régional est ici renforcé par l'appartenance sociale. Il est toutefois difficile de savoir si Deharveng fait parler son paysan wallon en écho à des pratiques réellement attestées ou conformément à une tradition littéraire. En effet, la combinaison du pronom de première personne du singulier avec la forme verbale de la première personne du pluriel est un des marqueurs emblématiques du parler paysan, procédé utilisé au théâtre, au moins depuis le XVII^e siècle, lorsqu'il s'agit de faire parler des paysans en français.

Enfin, la mise en scène du couple Wallons et Flamands peut aussi évoquer, de manière plus ou moins directe, une rivalité, voire des conflits entre étudiants. L'épisode se passe au collège Saint-Stanislas, à Mons, en 1883-1884 et l'enseignant (le père Moreau) y met rapidement un terme en rappelant la chanson du littérateur montois, Antoine Clesse (« Flamands, Wallons, / Ce ne sont là que des prénoms, / Belge est notre nom de famille » ; T1, 141-142), mais cela rappelle que si les tensions linguistiques sont peu apparentes, elles ne sont pas pour autant inexistantes⁹².

⁸⁹ Les échanges datent de novembre et décembre 1923.

⁹⁰ *LJ* 10/6/1926.

⁹¹ Nous remercions M. Francard, professeur émérite de l'UCLouvain, pour les éclaircissements fournis à propos de cet exemple.

⁹² Ainsi « des incidents parmi lesquels des affrontements entre des étudiants wallons et flamands » sont signalés au début du XX^e siècle (Dumoulin, 2010, p. 97).

2.2 Les emplois « cités »

Faute de place, nous ne sélectionnerons que six citations (trois « françaises » et trois « belges »), les plus pertinentes par rapport à notre propos. Notre hypothèse est que ces citations permettent à Deharveng de formuler un point de vue que, pour diverses raisons, il n'ose peut-être pas exprimer lui-même (ou qu'il ne partage que partiellement).

Les deux premières sont de l'historien Georges Goyau – « la Wallonie [...] est une excellente institutrice ; elle est la gardienne du bon français » – et de l'homme politique et essayiste Charles Maurras – « la Wallonie est une province d'aussi pure langue romane que notre Picardie » (T4, 112-117)⁹³. La plupart des termes mériteraient un commentaire développé (*institutrice, gardienne, pur...*) ; l'on se contentera de relever que pour les auteurs français la Wallonie est présentée comme une « province » de l'aire linguistique française. Quant au grammairien Ferdinand Brunot, il parle des « wallonismes corrigés » pour en souhaiter et pronostiquer la fin et voir l'Académie française adopter certains belgicismes (T1, 203).

Du côté belge (wallon ?), le père jésuite cite le libéral Maurice Wilmotte (°1861 †1942), fondateur de la philologie romane à l'université de Liège, et le socialiste Jules Destrée (°1863 †1936), ministre des Sciences et des Arts de 1919 à 1921⁹⁴. Certes, il n'est pas convaincu par le plaidoyer du premier en faveur de la tournure *avoir facile/difficile*, calque selon lui du wallon « “nos ârîs avu bin âbeie” [...] » (T2, 34)⁹⁵. Ce n'est qu'un archaïsme et en plus il a « joli visage », conclut Wilmotte qui cite à l'appui de son argumentaire un exemple d'*avoir aise* par Choderlos de Laclos. L'on relèvera dans la longue citation de Wilmotte l'adresse « nous autres Wallons » (*ibid.*) soigneusement reproduite par Deharveng. Longue aussi est la citation de Jules Destrée qui s'exprime sur le statut du wallon, le prétexte étant ici l'emploi fautif de *usité par* :

C'est une erreur trop répandue que de considérer le wallon comme un patois. À proprement parler, un patois est une forme dérivée d'une langue, usité par des paysans et des ouvriers dans le mode oral, mais n'ayant pas d'expression littéraire. Or, il en

⁹³ LJ 11/6/1925. Ces deux citations sont également reprises dans la préface du journaliste Fernand Neuray (pp. V-VIII) ; de plus celle de Goyau est mise en exergue de la chronique.

⁹⁴ On relèvera au passage que ces trois « auteurs » entretiennent des liens plus qu'étroits avec l'Académie royale de langue et de littérature françaises de Belgique récemment créée (1920) : le ministre Destrée en tant que fondateur, Wilmotte en tant que membre-fondateur (philologue) et Brunot, en tant que premier membre étranger (section philologique).

⁹⁵ LJ 26/4/1923.

est tout autrement pour le wallon (Wallonie, 1914, p. 88, et aussi : Wallons et Flamands, 1923, p. 63) » (T3, 159-160)⁹⁶.

S'il s'agissait uniquement de dénoncer l'emploi de *usité par* – un « affreux barbarisme », selon l'écrivain français P. Stapfer (T3, 159) – la citation aurait pu être bien plus courte !

Enfin, dans un texte d'août 1927 (T6, 85-88), Deharveng met dans la bouche de l'ancien avocat montois, Adolphe Englebienne, – qui est aussi son oncle ! – une invitation à enrichir les langues grâce aux dialectes : ceux-ci sont en effet « une mine où puiser à pleines mains [et] les Français auraient beaucoup à glaner dans notre savoureux wallon » (T6, 88).

En résumé, le wallon n'est pas un patois, c'est une langue dotée d'une littérature et les Français sont invités à y puiser pour enrichir la langue française ! Mais ce n'est pas Deharveng qui parle...⁹⁷.

Conclusion

Les années durant lesquelles Deharveng fait paraître ses chroniques sont une période déterminante pour l'évolution institutionnelle et linguistique de l'État belge. La loi d'égalité des langues (1898) a été suivie d'une série de mesures visant à néerlandiser, en tout ou en partie, l'enseignement secondaire et universitaire dans les provinces flamandes, y compris l'enseignement catholique, processus que la Compagnie de Jésus a essayé, sans beaucoup de succès, de freiner (Dusausoit 2010). En même temps, et dans une articulation complexe avec ces mouvements régionalistes – dont les plus radicaux militent en faveur d'une séparation administrative), un fort courant nationaliste soutient, depuis la fin du XIX^e siècle, l'existence d'une âme ou d'une civilisation belge, résultat du brassage des composantes germaniques et latines des populations flamandes et wallonnes (cf. Gonne 2020). Ce courant reprend vigueur durant la guerre 14-18, surtout après l'Armistice avec le ferme espoir d'obtenir au Traité de Versailles des réparations de guerre considérables, notamment un agrandissement substantiel du territoire (pour une « grande Belgique ») au détriment des voisins germaniques (l'Allemagne défaite, les Pays-Bas restés neutres et

⁹⁶ LJ 28/8/1924.

⁹⁷ Faute de place, nous ne commenterons pas les nombreux ouvrages sur la Wallonie cités par l'auteur, nous contentant d'en indiquer le titre : Louis Delattre, *Le Pays wallon* (Bruxelles, Association des écrivains belges, 1909) ; Jules Destrée, *Wallonie* (Paris, A. Messein, 1914) et *Wallons et Flamands* (Paris, Pion, 1923) ; Louis Piérard, *En Wallonie* (Bruxelles, Lamertin, 1911) ; Jules Sottiaux, *L'originalité wallonne* (Liège, édit. Artistique, 1906) ; la revue *Le Guetteur wallon* (1924-). Ne sont pas repris dans cette note les ouvrages déjà cités ainsi que les ouvrages de références, tels les dictionnaires.

auxquels les Belges reprochent d'avoir offert l'asile à l'ex-empereur allemand, Guillaume). Espoir déçu.

L'on ne trouve guère d'échos directs à ces débats dans les chroniques, destinées prioritairement à des étudiants⁹⁸. Deharveng y cite volontiers des auteurs mettant en valeur la Wallonie – certains résolument « régionalistes » – mais quantitativement les citations des partisans d'une « grande Belgique » sont certainement plus nombreuses (beaucoup d'entre eux sont d'ailleurs d'anciens élèves du collège Saint-Michel). Le tableau est donc nuancé et nos relevés du terme « wallon » devraient être complétés par d'autres relevés concernant les langues et les locuteurs (F/flamand, B/belge...), mais aussi les auteurs cités.

Comment Deharveng arrive-t-il dans ce contexte à faire co-exister ses diverses « appartenances », lui que Stenuit définit comme un « jésuite belgiciste » (*op. cit.*, p. 554), que son préfacier, F. Neuray, appelle un « jésuite wallon » (T4, p. v) et qui se dit « fier d'être belge et wallon » (T3, 28 – LJ 6/12/1923) ?

L'emploi du terme « wallon » (et des dérivés) répond, à notre avis, à trois motivations, scientifique (donner une explication ou une information philologique), affective/identitaire (évoquer la « vaillante Wallonie », la « chère ville de Mons », la fierté d'être wallon) ou encore discursive, liée au genre même de la chronique et au besoin d'y intégrer des anecdotes pour plaire au lecteur (p. ex. se distraire avec l'extrait, « savoureux », de l'*Armonaque* de Mons)⁹⁹.

Sur le plan scientifique, l'attitude de Deharveng se révèle plutôt tolérante à l'égard de ce qu'il se refuse le plus souvent à appeler « wallonismes ». Trois attitudes se dégagent, outre une éventuelle absence de jugement (ce qui n'est pas ce que le public attend d'un chroniqueur) :

- soit la condamnation explicite ; assez rare (excepté pour la prononciation et la syntaxe), elle se justifie par deux arguments, l'un communicationnel (les Français ne nous comprennent pas), l'autre esthétique (l'expression est « abominable », « horrible », etc.).
- soit l'acceptation limitée à l'espace belge ; l'expression est à conserver mais comme une « fleur du terroir », quelque chose de « pittoresque »... Un argument communicationnel appuie cette restriction (les Français ne nous comprennent pas) en partie

⁹⁸ Même si d'après la revue *Pallieter* (Anonyme, 1926), Deharveng ne se privait pas de faire de la politique dans ses autres activités (conférences, prêches, et même ses cours...) !

⁹⁹ Sur le plan formel, sans discuter de leur valeur scientifique ou des aspects idéologiques, ces chroniques sont incontestablement une réussite et se lisent (encore) avec plaisir.

contredite toutefois par le fait que Deharveng est souvent contraint de préciser que l'expression linguistique sur la sellette est aussi utilisée dans le nord de la France, voire dans d'autres provinces françaises...

- soit la demande de reconnaissance ; elle est faite au nom de l'ancienneté de l'expression (autrefois utilisée en France), de son utilité (combler un vide lexical), de sa « veine » française ou de sa « joliesse » (argument esthétique), etc. Ces expressions devraient être reconnues par l'Académie française et diffusées en France.

Son affection pour le wallon, son ancrage hennuyer et l'amour de sa ville natale ne débouchent sur aucune proposition concrète en faveur des parlers régionaux alors que les années vingt sont une période charnière dans l'accélération de leur déclin : Deharveng ne semble pas voir ou vouloir voir ce phénomène, soit par relative ignorance (il habite Bruxelles depuis 1901), soit par indifférence. Il le répète, il faut apprendre et savoir le latin (y compris dans une perspective philologique car l'on ne peut comprendre le fonctionnement du français d'aujourd'hui sans en connaître l'histoire), l'anglais, le flamand... jamais, il ne dira « il faut étudier le wallon ».

Son tropisme parisien peut expliquer cette cécité ou cette indifférence : la diffusion en Belgique du français de France (celui des bons prosateurs français) est considérée comme un progrès, comme l'accession, peut-être douloureuse, mais nécessaire, de nos contrées encore engoncées dans un provincialisme quelque peu compassé, sinon ridicule... à la modernité¹⁰⁰.

Si la manière dont un auteur nomme les faits de langue est révélatrice de son idéologie linguistique – et l'absence du terme « néerlandais » dans les chroniques est éloquente à cet égard – la cohérence idéologique et argumentative n'est pas toujours la principale caractéristique des chroniqueurs dont la production s'étire sur plusieurs années et qui doivent tenir compte du public, de ses goûts et de son évolution. Notre plongée approfondie, voire pointilleuse, dans les 195 chroniques de *Corrigeons-nous !* a permis de confirmer l'image d'un jésuite belge qui défend la pureté de la langue française tout en se situant à l'écart du courant puriste (qu'il ne manque pas de dénoncer) et qui peut en même temps se montrer quelque peu wallonisant, voire anglophile...

¹⁰⁰ Resterait à apprécier dans cette attitude le rôle qu'ont pu jouer ses « attaches » avec l'Action française et son admiration – sans aveuglement – pour la prose maurrassienne et celle des quatre B (Barrès, Bazin, Bordeaux, Bourget).

Références bibliographiques

Corpus

J. DEHARVENG, *Corrigeons-nous ! Récréations philologiques et grammaticales* (6 t.), Bruxelles, J.-B. Félix¹⁰¹, 1922-1928.

Archives

KADOC – KU Leuven, *Litterae annuae Provinciae Belgicae annuorum* (1925-1929), p. 282-284 BE/942855/1723/8 (anciennement ABML, IX-1^e).

Sources imprimées

ANONYME, « Nécrologie », dans *Échos de Belgique*, 21^e année, n^o5, novembre 1929, p. 80-81.

ANONYME, « Pater Deharveng S. J. », dans *Pallieter*, v-35, 29/8/1926, p. 2-3.

M. BERRÉ, É. CASTADOT et B. VAN GYSEL, « Le traitement de la variation diatopique chez trois grammairiens belges : des chroniques du père Deharveng (1922-1928) à celles de Grevisse (1955-1970) et de Goosse (1966-1990) », dans *Linx – Revue des linguistes de l'université Paris X Nanterre*, sept. 2024.

J. DEHARVENG, *Corrigeons-nous ! Aide-mémoire et additions*, Bruxelles, Dewit, 1928.

J. DEHARVENG, *Scrupules de grammairiens*, Bruxelles, Dewit, 1928.

L. DETHIER, *Omnibus montois ou locutions vicieuses les plus répandues à Mons et dans les provinces wallonnes*, Mons, Dethier, 1830² [1829].

M. DUMOULIN, *L'entrée dans le XX^e siècle (1905-1918)*, Bruxelles, Le Cri (Série Nouvelle histoire de Belgique), 2010.

X. DUSAUSOIT, « Les collèges des Jésuites en Belgique (1831-1914). Entre guerres ouvertes et tensions latentes », dans J.-F. CONDETTE (dir.), *Éducation, religion et laïcité (XVI^e – XX^e siècles)*, Lille, CEGES, 2010, p. 327-353 (en ligne : <https://books.openedition.org/irhis/2785?lang=fr>).

M. ENGLEBIENNE, *Adolphe Englebienne 1844-1906*, Nimy, Hainaut, culture et démocratie (HCD), 2012.

¹⁰¹ Chez A. Dewit pour le 6^e tome.

- M. FRANCARD, « Le français en Wallonie », dans D. BLAMPAIN *et al.* (dir.), *Le français en Belgique*, Louvain-la-Neuve, Duculot, 1997, p. 229-237.
- M. GONNE, « La Wallonie dans les “Chroniques de Bruxelles” de Georges Eekhoud », dans *Textyles*, 58-59, 2020, p. 105-126.
- A. GOOSSE, « Comment peut-on être grammairien ? », dans *Bulletin de l'Académie royale de langue et de littérature françaises de Belgique*, 1999. Disponible sur : www.arllfb.be/ebibliotheque/communications/goosse100499.pdf.
- J. HANSE, « Autour du Bon Usage », dans *Bulletin de l'Académie royale de langue et de littérature françaises de Belgique*, XLVII, 1989/3-4, p. 313-327.
- A. HENRY, *Esquisse d'une histoire des mots “wallon” et “Wallonie”*, Charleroi, Institut Jules Destrée, 1990.
- J.-M. KLINKENBERG, « Le français en Belgique », dans G. ANTOINE et R. MARTIN (dir.), *Histoire de la langue française 1914-1945* (t. XV), Paris, CNRS, 1995, p. 731-750.
- B. LIESEN, « Sur les traces des imprimeurs bruxellois dans l'entre-deux-guerres : l'imprimerie J. Félix et fils », dans *Histoire et civilisation du livre*, Genève, Droz, 2018, p. 81-93.
- J. LORY, A. MINETTE et J. WALRAVENS, *Les Jésuites à Mons, 1584-1598-1998 : liber memorialis*, Mons, Association royale des anciens élèves du Collège Saint-Stanislas, 1999.
- P. MICHEL, « Maeterlinck et *La 628-E8* », dans *Cahiers Octave Mirbeau*, n° 9, Angers, 2002, p. 239-247.
- Saint-Ferdinand Jemappes 1851-2001 : 150 ans au service des jeunes du Borinage... et d'ailleurs*, Jemappes, Institut Saint-Ferdinand, 2001.
- J. SIGART, *Dictionnaire étymologie montois ou dictionnaire du wallon de Mons et de la plus grande partie du Hainaut*, Bruxelles, É. Flatau, 1866.
- B. STENUIT, « Joseph Deharveng (1867-1929) », dans B. STENUIT (dir.), *Les Collèges jésuites de Bruxelles. Histoire et pédagogie*, Bruxelles, Lessius, 2005, p. 551-555.
- Trésor de la langue Française informatisé*, <http://www.atilf.fr/tlfi>, ATILF - CNRS & Université de Lorraine.